



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2020

Présents :

MMes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Laëtitia AUDIN. Fleur COUSSANTIEN. Jérémie LETERTRE. Anthony MANGENEY. Thomas BAZIN (arrivée à 20h20). Freddy LAROCHE. Raphaël POTDEVIN.

Absents :

Valérie LOISELEUX : pouvoir à Laetitia AUDIN.
Gaël BAZIN. Yannick NOÉ.

Secrétaire de séance : Laëtitia AUDIN – Début de séance à 20h10.

Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

Décision modificative 2020/1

L'achat du minitracteur-tondeuse cet été a été accompagné d'une reprise par le vendeur de l'ancien modèle pour un montant de 600 euros TTC. Cette vente n'était pas inscrite au budget 2020 et il convient de statuer sur une décision modificative.

Votant à l'unanimité, le conseil accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour. Anthony Mangeney présente les écritures comptables de régularisation (comptabilité en partie double).

Votant à l'unanimité, le conseil autorise les écritures comptables suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	600.00 €	0.00 €	600.00 €
Total Général		600.00 €		600.00 €

Perception d'une contribution aux frais d'entretien VC27 (dégradations exploitation forestière)

Comme stipulé dans le compte rendu du CM tenu le 17 août, une exploitation forestière s'est tenue au mois de juillet en forêt domaniale dans des conditions non réglementaires et sans état des lieux préalable. Après plusieurs courriers et mise en demeure, une réunion a pu se tenir avec l'exploitant en présence des représentants de l'ONF. L'exploitant a donné son accord pour le versement d'une contribution forfaitaire de 500 euros.

Votant à l'unanimité, le conseil approuve ce montant et autorise le maire à émettre le titre de recette correspondant.

Contrats d'assurance maladie des personnels

Afin que la commune n'ait pas à supporter le poids salarial du salaire à verser à un agent titulaire placé en situation de congé-maladie, le Centre de gestion propose plusieurs formules d'assurance, selon que le salarié dépend de CNRACL (Gras Savoye) ou de l'Ircantec (moins de 28 heures en cumul

hebdomadaire) et selon les durées de franchise. Les contrats couvriront la période 2021-2024.

Les différents régimes d'assurance sont présentés au conseil qui préfère reconduire la décision de la municipalité précédente : franchise de 30 jours sur tous les risques pour CNRACL. Concernant l'Ircantec, la franchise retenue est de 10 jours. Les taux de cotisations sont respectivement de 4,70% et 1,00% de la masse salariale.

Votant à l'unanimité, le conseil vote les délibérations selon les formes proposées par le Centre de Gestion (CDG02) et autorise le maire à signer la convention correspondante avec le CDG02.

Installation de vidéoprotection

Les espaces répertoriés comme étant à protéger sont les suivants : Cour immeuble Collin / Atelier municipal et arrière salle Mermoz / Futur espace multimédia et France-Service / Maison Bernard Noé, façade et parking / Axes donnant sur la mairie / Stade

Un premier devis a été établi par la société SCEE5Reims) pour un montant de 34 737 euros. Un devis sera sollicité auprès d'un autre prestataire. L'ensemble est soumis à autorisations multiples (gendarmerie, préfecture...)

Ces dépenses, classées comme prioritaires par l'État et le Département font l'objet de subventions.

Votant à l'unanimité, le conseil approuve un montant HT de 35 000 (à porter au budget 2021) et autorise le maire à solliciter l'aide de l'État (DETR) à 60% et du département de l'Aisne (API) à 20%.

Point sur les demandes de subventions

Le dossier relatif à l'aménagement des accès à l'ensemble Groupe scolaire et secteur Bois Millet a été remodelé dans un sens beaucoup plus conforme aux orientations du Plan de Relance, notamment en ce qui concerne la non-artificialisation des sols. La nouvelle version est présentée en conseil municipal. Le chiffrage reste au même niveau suite à plusieurs remarques et orientations économiques préconisées par la commission Urbanisme le 16 octobre, et suite à des remarques de Mme Bastaert, référente territoriale DDT à laquelle le projet initial a été présenté lors de sa venue pour analyse des friches industrielles. Cette réorientation conséquente offre la voie à une subvention par l'État (DSIL) impossible dans la première version. Beaucoup d'arbres et arbustes, places de parking engazonnées, gestion des eaux pluviales et création d'une « Zone de Rencontre » au sens du Code de la route, permettant la circulation de piétons et vélos prioritaires sur la chaussée et éventuellement à contre-sens (le long des logements communaux). La partie relative au lotissement du Bois-Millet ne constitue plus qu'une très faible partie du projet. Le titre du programme est donc revu en ce sens. Initialement rejeté dans le cadre du Plan de Relance, le programme y a retrouvé sa place, pour être instruit en Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Des demandes de subventions complémentaires APV et ADP seront déposées en mars-avril 2021.

Les subventions de l'état (DETR) ne seront pas décidées avant janvier. Les subventions départementales les plus importantes sont décidées au cours d'une réunion (le 26/11) où les communes sont représentées par nos conseillers départementaux (Mme Fournier et M. Moufflard).

Lancement de travaux salle Mermoz et/ou voirie

Les dossiers de demande d'aide étant complets, le conseil municipal valide le lancement d'appels d'offres au plus tôt par l'ADICA pour les travaux de rénovation VC27 et VC33, de même que pour le plateau surélevé de la rue de Brunehamel.

Concernant l'isolation de la façade Nord-Ouest, le conseil municipal demande de préciser le devis déjà obtenu en ajoutant l'isolation extérieure des poutrelles acier, et qu'un autre devis soit demandé à une deuxième entreprise. Ce dossier a reçu l'accord de l'ABF.

Votant à l'unanimité, concernant le remplacement des vitrages de pignon Sud-Ouest salle Mermoz, le conseil municipal valide un lancement des travaux au plus tôt, sur la base du seul devis obtenu, compte tenu de la technicité évidente du prestataire ayant mis en évidence les risques et la non-conformité actuels. Ce remplacement de vitrages conditionne la suite des modifications à effectuer sur la façade

Sud-Ouest.

Logiciel de gestion des données cimetière

Votant à l'unanimité, le conseil approuve l'achat de licence auprès de Cimetières de France / Elabor afin de permettre la communication entre plan informatique du cimetière et fichiers, ainsi que leur modification par nos soins (Sandrine Monchet) (Coût 470 €HT + 1,2 x 270 €TTC/an). Il y aura possibilité d'intégrer les photos des tombes, consultation possible à distance, repérage facilité.

Ossuaire cimetière

Il a été demandé à l'entreprise Moïny de procéder à ses frais au remplacement de la structure actuelle avec trappe métallique, par un caveau de mêmes dimensions. Ce changement supprimera les problèmes de condensation et permettra de donner à ce monument l'esthétique qui lui manque, en plaçant un granit sur le couvercle.

Entretien cimetière

Tous les retours sur la qualité du cimetière cette année à la Toussaint sont positifs, ce qui doit être mis au crédit des prestataires ayant réalisé 4 interventions et dont la tâche a été pénible, et des employés municipaux. Outre l'engazonnage du Jardin du souvenir, ces derniers ont installé à titre expérimental du géotextile sous un important lit de cailloux. Sylvain Allonsius propose que cela soit poursuivi sur toute la moitié droite du cimetière si la météo le permet, ce que valide le conseil. Bien évidemment, les herbes continueront à pousser, mais en quantité très inférieure et seront plus faciles à arracher. Par qui ? Certaines communes associent étroitement la population volontaire aux opérations de désherbage : le prix du « zéro-phyto » peut passer par là...

Club-House et vestiaire stade

Présentation des structures modulaires proposées par une société d'installations de ce type, basée à Fourmies. C'est un dossier provisoire puisque le CSA (Élisa Gravet) et Jérôme Hanotiaux ont demandé de nombreuses modifications et simplifications.

S'il est bien évident que le CSA aimerait disposer le plus vite possible de locaux conformes aux normes actuelles, il préfère néanmoins prendre le temps d'étudier avec nous toutes les options possibles, rejoignant en cela la proposition de Jérôme Hanotiaux d'une nouvelle évaluation de projet « en dur ». En l'état actuel, nous ne pouvons que comparer le projet d'architecte initial en 2016 portant sur le seul ClubHouse et toilettes publiques : surface ext 14m x 6m : 124 695 HT + 19 000 frais divers...

Ce projet laissait les vestiaires actuels dans leur état actuel tout à fait inacceptable.

En 11 éléments modulaires : surface ext 27m x 6m : 142 525 HT + plots + armoire électrique + évacuations. Un projet qui atteindrait 180 000 € HT en ajoutant ces éléments, mais pour une surface presque doublée et équipée.

Jérôme Hanotiaux propose de soumettre un avant-projet de réalisation alternative en mode traditionnel afin de chiffrer cette voie. Dans tous les cas, les projets de mises aux normes d'équipements sportifs sont aidés par l'État, la Région et/ou le Département.

Îlot Gosset-Dore

Le propriétaire de l'immeuble place de l'Église en procédure d'état d'abandon manifeste ayant pris contact avec la mairie, il n'y a pas eu nécessité des publications dans la presse locale. On est cependant bien loin de voir réaliser les travaux indiqués comme nécessaires à justifier la fin de la procédure. Quoi qu'il en soit, le maire propose de confier à l'ADICA ou ECAA l'étude d'un avant-projet concernant la création de places de stationnement (et toilettes publiques) qui manquent de manière patente lors des rassemblements dans l'église ou dans la salle culturelle. Ainsi, la récupération des surfaces s'inscrirait dans le cadre d'une opération d'urbanisme bien préparée. Il ne s'agit pas d'un projet urgent, mais s'agissant de procédures très longues, il conviendra de l'aborder dès le début 2021.

Concours Maisons fleuries

Sandrine Monchet annonce le palmarès du concours, dont les gagnants ont été avisés personnellement et qui figure déjà sur la page Facebook *communedaubenton* et sur le site web *aubenton.fr*.

C'est l'occasion pour elle et pour tout le conseil municipal de remercier et de féliciter non seulement les heureux gagnants mais l'ensemble de celles et ceux qui consacrent beaucoup de temps, et de leur argent, à agrémenter de fleurs notre commune. Nous en profitons tous, et nos visiteurs également : Bravo et Merci !

Fêtes de Noël et 1er de l'An : décorations, cadeaux enfants et anciens...

Les sapins et décorations de Noël se mettent progressivement en place : nous en laisserons découvrir les nouveautés au fur et à mesure. Le spectacle de Noël prévu pour enfants et parents pourra-t-il avoir lieu, et quand ? Trop tôt pour répondre avec les incertitudes sanitaires. Concernant les cadeaux aux enfants, ceux-ci seront distribués selon les cas en cette occasion ou le dernier jour de classe. En fin de séance, Jérôme Hanotaux et Sandrine Monchet qui se sont occupés du choix et de l'approvisionnement des cadeaux enfants tiennent à préciser que tous les paiements effectués sur le site *auchan.fr* ont été réglés par le maire sur ses deniers, faute de possibilité de payer par mandat administratif au nom de la commune. Remercié par le conseil, le maire indique qu'il s'agit là d'une utilisation bienvenue de l'indemnité qu'il perçoit au sein de la communauté de communes.

Faute de pouvoir organiser le traditionnel repas des anciens, le conseil valide le principe d'un colis de Noël accompagné d'un bon d'achat de 20 euros à utiliser chez les commerçants locaux... ceci pour chaque Aubentonais(e) ayant atteint 70 ans et plus en 2020.

Comme chaque année, un moment de convivialité réunira l'ensemble du conseil municipal et le personnel, le vendredi 18 décembre à 20h. Un panier garni sera offert à tous les membres du personnel en remerciement d'une implication particulièrement marquée cette année « hors-normes ».

Il est trop tôt pour fixer la date des vœux. Par contre, toutes les suggestions sont bienvenues pour le futur numéro de *Inf'Aubenton* du mois de janvier...

Processus de mise en conformité RGPD

La société ADICO a été missionnée par la communauté de communes pour auditer et aider les communes concernant le respect des règles sur la « protection des données personnelles », par exemple toutes les données relatives à l'état-civil. A l'occasion de la première séance d'audit, Jérôme Hanotaux tient à raconter au conseil et à souligner à quel point notre secrétaire de mairie a été précise et rapide dans la réponse aux questions de toute nature qui ont été abordées. Cette performance témoigne d'un fait dont le maire et tous les conseillers sont convaincus : sans sa secrétaire, la mairie peut mettre la clé sous la porte !

Recherche d'un médecin

Le maire indique qu'il a adressé de nombreuses sollicitations à nos représentants régionaux et départementaux (Jean-Louis Bricout, Xavier Bertrand, Nicolas Fricotaux, Antoine Lefèvre, Pierre-Jean Verzelen...) pour tenter de trouver une solution de remplacement au départ du docteur Natteau.

Notre député est venu en mairie le 17 novembre et un contact a été établi par son intermédiaire avec le directeur départemental de l'Agence régionale de santé (ARS).

Il est évident que la disparition de la pharmacie il y a quelques années, et le faible volume de patientèle, compte tenu du nombre d'habitants et de la diminution de l'offre de consultations et visites, réduite semble-t-il à une journée depuis environ huit mois, ne vont pas dans le sens de l'attractivité d'Aubenton pour un nouveau médecin.

Mais les retours les plus intéressants à court terme viennent des contacts établis avec la maison de santé de Signy-le-Petit, dirigée par le docteur Pacquelet. Bien que cet établissement ne manque pas de

patients, et doivent de plus gérer à part les consultations covid en cette période, celui-ci s'engage à accueillir, par l'un des praticiens, tous les patients aubentonnais qui en font la demande. Et c'est bien entendu déjà le cas. Également pour les visites à domicile médicalement justifiées.

C'est un engagement auquel le maire et l'ensemble du conseil sont très sensibles et manifestent leur reconnaissance, au nom de la population d'Aubenton.

Concernant les consultations relatives à des patients dont l'impossibilité de déplacement n'est pas liée à des raisons médicales mais à des raisons matérielles (absence de voiture par exemple), une solution est proposée pour des créneaux horaires groupés, permettant une solution de transport collectif. Cette solution est actuellement étudiée par la mairie pour une organisation au plus tôt si c'est possible.

Pour une solution de plus long terme, il faut également compter sur la mise en place de la future quatrième année de spécialisation « médecin généraliste » dans le cadre du cursus de formation universitaire. La MDS de Signy-le-Petit possède la qualification universitaire (Université de Reims) et accueille déjà des futurs médecins en première, deuxième et troisième année de spécialisation. Quand la quatrième année sera en place, il sera possible, grâce aux accords conclus au niveau départemental et régional, qu'un médecin occupe annuellement le cabinet d'Aubenton tout en ayant le contact avec un référent situé à Signy-le-Petit...

Il ressort enfin d'une intervention de Freddy Laroche que les propos attribués à un conseiller municipal sur la possibilité de trouver des jeunes médecins ont été tenus non pas en conseil municipal mais à l'occasion d'une conversation privée entre trois conseillers, lors de la visite de la maison du 1 rue du Cimetière. Ce qui est totalement différent. Des propos peut-être maladroits, mais manifestement mal rapportés et dont l'exagération a conduit à des malentendus totalement regrettables. C'est là un des malentendus qui seront certainement dissipés lors d'une réunion programmée le samedi 28 novembre avec notre médecin, à l'invitation du maire et des adjoints.

Questions diverses

Concernant les adresses de messagerie des conseillers, Jérôme Hanotiaux fait état d'une remarque effectuée en audit RGPD sur la nécessité que chaque adresse reflète bien l'identité propre du destinataire et non celle d'un membre de sa famille. Il propose son aide au seul conseiller encore dans cette situation pour faire le nécessaire.

Concernant l'acquisition de la maison du 1 rue du Cimetière, suite aux échanges entre le maire et les propriétaires relativement à son état, elle aura finalement lieu pour le montant de l'euro symbolique et non au montant initialement prévu de 5 000 euros.

Ce mois-ci a été changé le moteur de volée d'une des cloches et réparé l'un des marteaux, intervention grâce à laquelle nous retrouvons l'angélus traditionnel et une parfaite annonce de celui-ci, et de chaque heure.

Sylvain Allonsius annonce enfin qu'a été livré par son généreux donateur, notre cher voisin maire de Logny-lès-Aubenton, le vieux pressoir dont il fait, à titre personnel, cadeau à Aubenton. Grand Merci à Philippe Lefèvre pour ce beau présent que nous saurons utiliser dans les occasions festives telles que foire, fête, comice agricole, pour mettre en valeur le jus des pommes de Thiérache fraîchement pressées ... en buvant à la santé de son ancien propriétaire.

La séance est levée à 23h10.